

Direction Générale des Services
Pôle Secrétariat Général
Instances Municipales / Actes

JPB/CT/SJ

ARRETÉ N°494/2022

OBJET : **Modification des délégations de fonction et de signature accordées à Madame Sabrina BENAÏSSA, Conseillère municipale déléguée et détermination d'un nouveau périmètre d'intervention portant sur : l'Emploi- l'Insertion sociale, la lutte contre les discriminations et la Maison des Habitants Louis Aragon.**

Le Maire de la Ville de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2122-18, L 2122-18-1 et L 2122-20,

Vu la délibération n°71 du 3 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°73 du 3 juillet 2020 relative à l'élection des Maires-Adjointes,

Vu la délibération n°76 en date du 10 juillet 2020 portant institution des Conseils de quartier, délimitation de leur périmètre et fixation de leur composition,

Vu les délibérations n°77 et 78 du 10 juillet 2020, relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints délégués de quartiers et à leur élection,

Vu la délibération n°100 en date du 10 juillet 2020 portant détermination et fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes au Maire et Adjointes au Maire délégués de quartiers ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté n°271/2020 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction accordée à Madame Sabrina BENAÏSSA Conseillère municipale aux quartiers de Saint-Blin, de la Madeleine et du Vignois.

Vu l'arrêté n°265/2020 en date du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction accordée à Madame Léa DOUGUET Conseillère municipale dans le secteur : Actions contre les discriminations et les violences intrafamiliales,

Vu le courrier en date du 03 décembre 2021 par lequel Madame Léa DOUGUET a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale,

Vu l'arrêté n° 39/2022 en date du 28 janvier 2022 portant complément de délégation de fonction et de signature accordées à Madame Sabrina BENAÏSSA Conseillère municipale aux quartiers de Saint-Blin, de la Madeleine, du Vignois et à la lutte contre les discriminations,

Vu l'arrêté n°451/2022 en date du 05 octobre 2022 portant retrait de délégation de fonction accordée à monsieur Simpson NDALA, conseiller municipal dans le secteur : Emploi et Insertion sociale,

Vu la délibération n°123/2022 en date du 07 novembre 2022 portant actualisation du tableau des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que le Conseil municipal a autorisé le Maire à déléguer ses attributions issues de l'article L2122-22,

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Considérant que cette délégation est nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant par ailleurs que la densité et la diversité de l'activité de la collectivité ont conduit à souhaiter attribuer une délégation de fonction à de nombreux élus et notamment aux conseillers municipaux,

Considérant que la délégation de fonction s'accompagne du versement d'indemnités destinées à compenser l'investissement des élus concernés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action municipale,

Considérant en effet le caractère très prenant des fonctions électives qui requiert une forte disponibilité et une implication importante de la part des élus concernés,

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour la poursuite des politiques engagées dans les périmètres de délégation accordés au Conseiller municipal susmentionné objet du retrait de ses délégations, de confier les secteurs dont il avait la charge à de nouveaux élus,

Considérant dans ce cadre la décision de procéder à la modification du périmètre de la délégation de fonction accordée à Madame Sabrina BENAÏSSA.

ARRETE

Article 1 : Madame Sabrina BENAÏSSA Conseillère municipale reçoit délégation de fonction et de signature pour les affaires relatives à l'Emploi et l'Insertion sociale, à la lutte contre les discriminations et à la Maison des Habitants Louis Aragon.

Article 2 : Madame Sabrina BENAÏSSA est habilitée à représenter le Maire en cas d'empêchement de celui-ci et à signer toutes les pièces relatives à ses attributions.

Article 3 : dans le cadre de l'exercice de ses fonctions électives, en qualité de Conseillère municipale déléguée, Madame Sabrina BENAÏSSA percevra les indemnités qui y sont attachées.

Article 4 : Cette délégation est donnée sous notre surveillance et responsabilité et est révocable à tout moment. Madame BENAÏSSA est tenue de rendre compte régulièrement au Maire des affaires qu'elle aura été conduite à traiter dans le cadre de ses attributions.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Madame la Directrice Générale des Services et à l'intéressée.

Fait à Gonesse, le 08 novembre 2022.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : 14 NOV. 2022

Mis en ligne le : 22 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Modification des délégations de fonction et de signature accordées à
Madame Sabrina BENAÏSSA, Conseillère municipale déléguée et

Objet de l'acte : détermination d'un nouveau périmètre d'intervention portant sur :
l'Emploi- l'Insertion sociale, la lutte contre les discriminations et la
Maison des Habitants Louis Aragon.

.....

Date de décision: 08/11/2022

Date de réception de l'accusé 14/11/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022ARRETE494

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221108-2022ARRETE494-AR

.....

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .4 .1

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

permanente

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Arrêté 494.pdf (99_AR-095-219502770-20221108-2022ARRETE494-
AR-1-1_1.pdf)